



Fiche d'information

Prévention de la radicalisation menant à la violence sur Internet

Projets pilotes de contre-discours ou discours alternatifs positifs à l'attention des jeunes

Juin 2017

1 Contexte

Depuis 2011, le programme puis la plateforme Jeunes et médias de l'Office fédéral des assurances sociales met en œuvre sur mandat du Conseil fédéral des mesures éducatives de protection des enfants et des jeunes face aux médias.

Différents points forts ont été définis jusqu'en 2020. Le thème de la prévention de l'extrémisme et de la radicalisation online constitue le point fort 2017-2018. Les jeunes étant particulièrement sensibles à la propagande menant à l'extrémisme violent, il est nécessaire de créer des contenus informatifs qui les atteignent et retiennent leur attention. Proposer des contre-discours à l'extrémisme et aux discours de haine sur Internet est important pour que ces contenus trompeurs et polarisateurs ne restent pas sans réponse.

Le projet de soutien à l'élaboration de contre-discours et discours alternatifs positifs a pour objectif de contrer la propagande extrémiste en ligne par le biais de discours provenant de la société civile. Il s'agit de prévenir la radicalisation des jeunes face à différentes idéologies extrémistes de nature politique ou religieuse conduisant à la violence ou à l'isolement social.

1.1 Nombre de projets et cadre temporel

Trois à quatre projets pilotes pourront bénéficier d'un soutien. Ils devront être réalisés entre l'automne 2017 (début de la conception ou de la mise en œuvre d'un concept déjà prêt) et la fin décembre 2018 au plus tard. Les projets peuvent être réalisés en français, en allemand ou en italien.

1.2 Public cibles

Les contre-discours et discours alternatifs devraient s'adresser aux **jeunes de 12 à 18 ans** et aux **jeunes adultes jusqu'à 25 ans**.

Les projets ne doivent pas forcément s'adresser à l'ensemble du public-cible mais peuvent se concentrer sur un sous-groupe (défini par exemple selon la tranche d'âge, le sexe, l'origine, la religion, le type d'idéologie ou le milieu culturel).

1.3 Approches méthodologiques

Les **discours alternatifs positifs** (ou récits alternatifs) proposent des messages différents : ils sont « pour » au lieu d'être « contre ». Ils transmettent des contenus positifs sur le vivre ensemble, l'ouverture à l'autre, l'intégration sociale, la démocratie et l'état de droit libéral.

Les **contre-discours au sens strict** déconstruisent, démystifient et discréditent directement les messages extrémistes, notamment en leur opposant des arguments idéologiques ou théologiques, en maniant l'humour et en mettant à jour les impostures, les mensonges et la désinformation. Ils visent aussi à **éveiller l'esprit critique** et à poser les bonnes questions. Ils peuvent également encourager les jeunes à se poser eux-mêmes ces questions et à mener ainsi une réflexion dialogique et critique sur les arguments et contre-arguments en présence.

2 Développement et mise en œuvre des projets

Les organismes souhaitant soumettre un projet sont priés de déposer leur requête **d'ici au 18 août 2017** à l'aide du formulaire ad hoc.

Les demandes de soutien peuvent concerner aussi bien des idées de projet que des concepts déjà élaborés. Il convient de présenter le stade des travaux à partir duquel le projet pilote commencera.

- Elaboration d'un concept : il y a une première idée de projet et la collaboration entre les partenaires du projet est clarifiée. Les contextes de mise en œuvre possibles sont identifiés.
- Mise en œuvre du projet : un concept a été élaboré dans les détails. Les contextes de mise en œuvre et les partenaires sont connus ou à l'étude, et identifiés dans le concept.

Pour évaluer les demandes, l'OFAS s'adjoindra les services d'un groupe d'experts. Les requérants seront informés par écrit de la décision les concernant 4 à 6 semaines après le délai de dépôt des demandes. En cas d'acceptation, un contrat sera conclu avec le responsable du projet contenant les étapes et les prestations fournies de part et d'autre.

3 Soutien et accompagnement des projets

L'OFAS propose aux organismes responsables un soutien financier, une plateforme de mise en réseau et un suivi scientifique des projets.

Trois à quatre projets pilotes pourront bénéficier d'un soutien max. de **30'000 francs chacun**. Ce montant permettra de couvrir au maximum le 50% des coûts de préparation, de conception et de mise en œuvre du projet. L'OFAS se réserve le droit de soutenir les projets retenus au moyen de sommes supérieures ou inférieures.

Les porteurs de projets seront mis en réseau afin de permettre des échanges réguliers d'expérience. Les responsables participeront à des **ateliers d'échange et de formation** organisés par l'OFAS. Les frais de ces ateliers seront pris en charge par l'OFAS.

Tous les projets pilotes seront par ailleurs **suivis scientifiquement** et bénéficieront d'une évaluation formative et comparative. Les organismes responsables doivent être disposés à remettre les documents utiles aux évaluateurs. Cet accompagnement scientifique devra permettre de mettre en évidence les bonnes pratiques en matière d'approches et d'atteinte des publics-cibles. Ainsi, les expériences réalisées dans le cadre des projets pilotes permettront de développer des concepts et des recommandations pour l'élaboration future de contre-discours et discours alternatifs.

Les **résultats** des projets seront **largement diffusés** au travers de différents canaux de la plateforme nationale Jeunes et médias (site Internet, Newsletters, réunions de réseau et/ou forum national Jeunes et médias).

4 Exigences envers les projets

4.1 Sur le plan formel

- La demande est déposée dans les délais et le dossier est complet (y compris annexes).
- L'organisme responsable est une organisation à but non lucratif.
- Les structures du projet et les personnes responsables du projet sont identifiées.
- L'équipe de projet ou les personnes qui y collaborent (experts) disposent de connaissances avérées ou d'une expérience dans le domaine de l'extrémisme et de la radicalisation menant à la violence ou dans le domaine de la communication online.
- Les acteurs agissant au niveau local font partie d'une structure de niveau supérieur ou bénéficient d'un large réseau.
- Les responsables du projet sont prêts à exposer les objectifs et les contenus du projet ainsi que la méthode de travail appliquée et à se soumettre à un processus d'évaluation formative.
- Le projet a un plan financier où figurent le montant demandé à la plateforme Jeunes et médias et les autres sources de financement.
- La demande comprend un calendrier détaillé prévoyant les principales étapes du projet.

4.2 Sur le plan du contenu

- Le projet vise à prévenir la radicalisation des jeunes sur Internet conduisant à la violence.
- Le projet travaille avec une méthode de contre-discours ou discours alternatif positif.
- Le projet doit être conçu pour pouvoir durer et/ou être mis à jour aisément.
- Les objectifs poursuivis sont définis et doivent pouvoir être évalués.
- Le groupe cible est précisé.
- Les différentes étapes de déroulement du projet sont décrites.

5 Critères d'évaluation et de sélection des projets¹

5.1 Qualité du projet

- Des jeunes ou des jeunes adultes représentant le groupe cible sont impliqués lors des phases de conception et de réalisation du projet. Le travail des jeunes est documenté.
- Le projet tient compte de l'état actuel des connaissances relatives à l'extrémisme et à la radicalisation menant à la violence.
- Le choix de la méthode (contre-discours ou discours alternatifs positifs) est justifié d'un point de vue critique. Pour une vue d'ensemble, se référer au rapport Eser/Lenzo en pièce jointe.
- Le projet de contre-discours ou de discours alternatifs peut être lié à d'autres mesures de sensibilisation destinées à prévenir l'extrémisme et la radicalisation.

¹ Tous les critères ne doivent pas nécessairement être remplis.

- Le projet est largement soutenu : dès la phase de planification, le projet bénéficie de la collaboration de partenaires importants pour la mise en œuvre et la diffusion (animation jeunesse, services d'intégration, communautés religieuses, services de prévention de la violence, etc.).

5.2 Caractère pilote du projet

- La phase pilote est définie dans le temps et le concept est applicable ultérieurement à des groupes cibles similaires en d'autres contextes.
- Le projet s'appuie sur la notion de creative commons², c'est à dire que le fond ou la forme peuvent être librement repris par d'autres partenaires.
- Durabilité : le projet devrait viser un effet à long terme et un transfert de savoir.
- Suivi qualité : chaque étape du déroulement est documentée.

6 Evaluation formative et comparative

Après le choix des projets retenus, l'OFAS attribuera un mandat de recherche pour l'évaluation formative et comparative des projets pilotes.

Les projets pilotes seront accompagnés scientifiquement durant la phase d'élaboration et de mise en œuvre. Tous les projets doivent être achevés d'ici la fin 2018 et leurs résultats soumis à une évaluation comparative.

L'évaluation ne portera pas seulement sur les succès mais également sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets. Les problèmes rencontrés fournissent en effet de précieux renseignements sur les aspects qui nécessitent des adaptations et représentant aussi un potentiel d'apprentissage considérable. Les responsables de projets s'engagent à soutenir activement ce processus de recherche.

² <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/ch/deed.fr>